Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Journée mondiale de lutte contre le Sida 2011

Dépistage du VIH : une démarche à installer auprès de tous les publics

Sommaire

Le dépistage, un acte essentiel pour freiner l'épidémie de VIH en France

- Les enjeux du dépistage…….p.5
- Augmenter les dépistages précoces pour préserver les chances thérapeutiques des personnes séropositives…….p.5-6

Campagne 2011 : installer le dépistage afin de pouvoir bénéficier des traitements

- Un dispositif de campagne qui touche tous les publics……..……p.7
- Des actions pérennes tout au long de l'année…...…….p.9
- Des informations sur mesure pour les professionnels de santé……..p.9

Le dépistage aujourd'hui en France

- Les différents tests de dépistage proposés……..…….p. 10
- Où se faire dépister en France ?……..…….p. 11

Introduction

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida le 1er décembre 2011, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé poursuivent leur action afin de banaliser le dépistage et d'installer le test comme un geste courant.

L'ensemble du dispositif à l'attention du grand public et des professionnels de santé rappelle les bénéfices d'une prise en charge précoce liés à la connaissance de son statut sérologique. Pour profiter des progrès scientifiques en matière de traitements du VIH, il faut connaître sa séropositivité.

En rappelant les grands moments de l'histoire du VIH-sida, le film diffusé en 2011 salue trente années de découvertes, de recherches et de progrès pour lutter contre l'épidémie.

L'engagement du plus grand nombre dans une démarche de dépistage est un des axes qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par le plan national de lutte contre le VIH et le Sida 2011-2014.

Le dépistage, un acte essentiel pour freiner l'épidémie de VIH en France

L'épidémie de VIH en France reste un sujet d'actualité : près de 7000[1] nouvelles contaminations par le virus du VIH sont enregistrées chaque année. Si le nombre de personnes diagnostiquées à un stade très tardif de la maladie est en baisse, 70 % des personnes découvrent leur séropositivité alors qu'un traitement aurait déjà pu leur être proposé.[2]

Les enjeux du dépistage

En France, le dépistage du VIH est une démarche volontaire. Pratiqué en masse (près de 5 millions de tests réalisés par an), le dépistage est pourtant insuffisant puisqu'on estime à environ 50 000 le nombre de personnes porteuses du virus du VIH Sida qui l'ignorent[1].
Les personnes qui ignorent leur séropositivité ne sont pas suivies et ne peuvent donc bénéficier d'une prise en charge précoce. Elles peuvent être, par ailleurs, à l'origine de nouvelles contaminations.
C'est pourquoi les autorités de santé ont souhaité mettre à nouveau l'accent sur les enjeux du dépistage auprès de tous les publics. De nombreux freins relatifs à la réalisation du test existent encore - liés notamment à la peur de la maladie, de la stigmatisation, de la discrimination - il est indispensable d'en tenir compte pour mieux agir.

Augmenter les dépistages précoces pour préserver les chances thérapeutiques des personnes séropositives

Les diagnostics au stade Sida, bien qu'ayant diminué depuis 1996, touchent principalement les populations à faible risque « apparent », c'est-à-dire les personnes de plus de 40 ans, ayant des rapports hétérosexuels[3].
Ces dernières années, l'offre de traitements ouvre de nouvelles perspectives : les thérapeutiques actuelles ont un effet bénéfique maximum lorsqu'elles sont introduites précocement. Le suivi médical s'est amélioré et permet désormais aux personnes infectées par le virus d'être soignées tout en préservant les capacités nécessaires à une vie sociale et familiale et en améliorant l'espérance de vie. *A contrario*, un dépistage et un accès aux traitements thérapeutiques tardifs entraînent une diminution considérable des bénéfices thérapeutiques et contribuent dans le même temps au maintien de l'épidémie.
Le dépistage pourrait ainsi réduire les taux de transmission de l'infection par le VIH de deux manières [4]:

- directement, dans la mesure où les personnes qui se savent séropositives adaptent leur comportement de prévention : la proportion de relations non protégées diminue fortement après l'annonce d'une séropositivité. Cette diminution des pratiques à risque est observée chez les femmes et chez les hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle et se maintient au cours du temps [5].

[1] Yéni P, Rapport 2010 sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH.
[2] Cazein F, Le Strat Y, Pillonel J, Lot F, Bousquet V, Pinget R, et al. Dépistage du VIH et découverte de séropositivité, France, 2003 - 2010. Bull Epidémiol Hebd. 2011;(43-44):446-9.
[3] Cazein F, Le Strat Y, Pillonel J, Lot F, Bousquet V, Pinget R, et al. Dépistage du VIH et découverte de séropositivité, France, 2003 - 2010. Bull Epidémiol Hebd. 2011;(43-44):446-9.
[4] Haute autorité de santé. Dépistage de l'infection par le VIH en France. Stratégies et dispositif de dépistage. Octobre 2009. Disponible à : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_866949/hiv-infection-screening-in-francescreening-strategies
[5] Ghosn J, Deveau C, Chaix ML et al. Despite being highly diverse, immunological status strongly correlates with clinical symptoms during primary HIV-1 infection : a cross-sectional study based on 674 patients enrolled in the ANRS CO 06 PRIMO cohort. J Antimicrob Chemother, 2010, 65 : 741-748, cité dans le rapport Yéni.

- indirectement, car la mise sous traitement permet de contrôler la charge virale en réduisant la quantité de virus dans l'organisme et ainsi de diminuer les risques de transmission. Ces avancées thérapeutiques permettent aujourd'hui de disposer de recommandations permettant d'utiliser, dans certains cas, le traitement comme un outil de prévention.

Une campagne pour inciter au dépistage et pouvoir bénéficier des traitements

Depuis décembre 2010, l'Inpes et le ministère en charge de la Santé installent le dépistage comme un acte courant. L'ensemble du dispositif 2011 s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Il vise à inciter tous ceux qui, aujourd'hui, ne se sentent pas concernés par le risque de contamination à se faire dépister, afin de bénéficier au plus vite d'une prise en charge et de traitements (population des 15-49 ans). Il vise aussi à inciter les populations à forte prévalence de VIH à s'engager dans une démarche de dépistage.

Un dispositif de campagne qui touche tous les publics

- **Une campagne diffusée en télévision et au cinéma, en affichage et en presse : une visibilité pendant toute l'année 2011**

Le spot grand public « le Progrès », a été diffusé pour la première fois le 1er décembre 2010, à la suite des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS)[6] sur le dépistage. La diffusion du film s'est poursuivie au cours de l'année 2011 pour saluer les 30 années d'avancées scientifiques contre l'épidémie de sida.
Le film retrace en effet les principales étapes de l'histoire du VIH-sida en France : de la découverte du virus à la mise au point de traitements antirétroviraux et aux progrès réalisés pour les personnes infectées. L'ensemble met en évidence toute l'importance du dépistage, ainsi que ses bénéfices, en partant du principe que « pour profiter des progrès scientifiques en matière de traitements du VIH, il faut connaître sa séropositivité ».
Il sera diffusé du 1er au 21 décembre.

La mise en valeur des progrès et de la mobilisation scientifique autour du VIH véhicule des valeurs fédératrices et s'inscrit ainsi dans l'esprit de la journée mondiale 2011 de lutte contre le VIH.

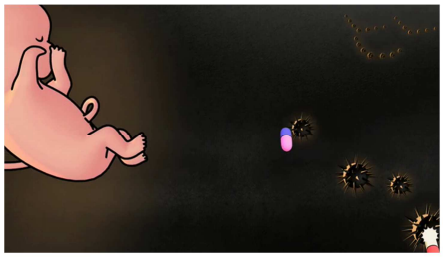
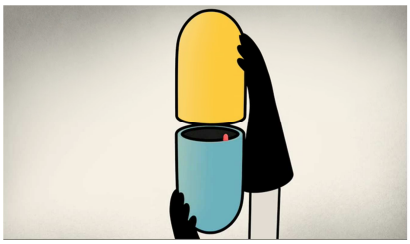

[6] Haute autorité de santé. Dépistage de l'infection par le VIH en France. Stratégies et dispositif de dépistage. Octobre 2009. Disponible à : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_866949/hiv-infection-screening-in-francescreening-strategies

La campagne 2011 sera aussi l'occasion de retrouver l'affiche « 50 000 personnes vivent avec le virus du SIDA sans le savoir, Faites-vous dépister », dans des lieux fréquentés par le grand public. Cette année, le visuel sera aussi décliné en presse.

- **Une diffusion renforcée pour les populations prioritaires**

L'Inpes met en place depuis 2003 des actions ciblées auprès des populations les plus exposées au risque VIH : populations migrantes d'Afrique subsaharienne et populations des départements français d'Amérique.

L'ensemble du dispositif (TV et affichage) bénéficiera d'une diffusion renforcée sur des medias communautaires pour les populations originaires d'Afrique subsaharienne ainsi que dans les départements français d'Amérique.

- **Un dispositif spécifique à destination des homosexuels masculins**

Les homosexuels masculins se font plus souvent dépister que le reste de la population, mais ils demeurent une cible prioritaire.
Un dispositif spécifique a été déployé à leur destination afin d'installer la norme de la régularité du test : « le dépistage, c'est au minimum une fois par an ». Ce message continuera à être relayé courant décembre *via* la rediffusion de bannières web sur des sites communautaires et d'annonces dans la presse gay. Par ailleurs, des cartes sont distribuées dans les lieux de convivialité.

- **Une nouvelle affiche de mobilisation 2011, diffusée via les réseaux**

-

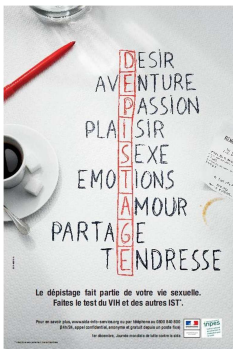

La nouvelle affiche de mobilisation pour le 1er décembre 2011 a pour signature « Le dépistage fait partie de votre vie sexuelle. Faites le test du VIH et des autres IST ». Elle est diffusée dans les réseaux de prévention et aux professionnels de santé. Elle liste et croise une série de mots, illustrant des moments, des sentiments qui font partie de la vie sexuelle de chacun : désir, aventure, passion, plaisir, sexe, émotions, amour, tendresse, etc. ; l'ensemble donnant toute la valeur au dépistage.

Des actions pérennes tout au long de l'année

En complément des campagnes de prévention, des dispositifs d'information sont disponibles tout au long de l'année :

- Sida Info Service :
  - un numéro vert anonyme et gratuit (0 800 840 800), disponible tous les jours 24h/24 ;
  - le site www.sida-info-service.org fournit des informations claires et complètes sur le dépistage ; il recense les coordonnées des CDAG (centres de dépistage anonymes et gratuits) dans lesquels il est possible d'effectuer un test de dépistage gratuitement, et offre la possibilité de poser des questions en ligne sur le VIH-sida et les IST.

- www.info-ist.fr, un site pour tout savoir sur les infections sexuellement transmissibles, et qui propose des conseils de prévention et d'information ;

- www.onsexprime.fr, un site qui permet aux jeunes de poser toutes leurs questions sur le thème de la sexualité ;

- Des brochures, des outils et des référentiels pour soutenir les actions d'éducation pour la santé des associations et des professionnels.

Des informations spécifiques pour les professionnels de santé

Les professionnels de santé constituent un relais essentiel d'information et de pédagogie sur les démarches de prévention auprès des patients. L'Inpes souhaite ainsi accompagner les professionnels de santé, en particulier les médecins généralistes et les pharmaciens, mais aussi les laboratoires d'analyse médicale, dans le conseil et la pédagogie dans la démarche de proposition du dépistage du VIH.

Toute consultation peut être l'occasion de proposer un test, en particulier lorsqu'un bilan sanguin est demandé pour une autre raison. Quelle que soit la réponse à cette proposition de test, celle-ci peut permettre d'engager une discussion sur les pratiques et la qualité de la vie sexuelle, qui a toute sa place dans la prévention, le bien-être et la santé des patients. L'Inpes développe ainsi des outils de communication qui facilitent le dialogue avec le patient autour du VIH.

- Une nouvelle fiche argumentaire « Le dépistage du VIH : comment aller plus loin aujourd'hui ? » (collection « Les Essentiels de la prévention » de l'Inpes) offre des repères aux professionnels de santé lors de leurs consultations pour proposer le test de dépistage et répondre aux questions des patients. Ce document a fait l'objet d'une diffusion, en amont de la campagne grand public, ainsi que d'une annonce dans la presse médicale.

- Une brochure « dépistage du VIH et des IST », pilotée par le ministère de la santé en 2010 avec la participation de praticiens, détaille les différentes étapes du dépistage et apporte aux professionnels des éléments de langage leur permettant d'aborder la question du test ou annoncer les résultats.

Le dépistage aujourd'hui en France

Rendu anonyme et gratuit en CDAG en France dès 1987, le test de dépistage est devenu un geste simple, accessible et rapide. Il prend différentes formes et peut être pratiqué dans différents lieux. Cette diversité permet de capter une population diverse et garantit l'accès à ce geste au plus grand nombre.

Les différents tests de dépistage proposés

Un test VIH a pour but de détecter la présence dans le corps humain d'anticorps contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou de protéines portées par le VIH nommées antigènes (antigène p24). Il est réalisé à partir de prélèvement de sang, soit par prise de sang, soit par recueil d'une goutte de sang sur le bout du doigt.

Le dépistage de l'infection à VIH a deux objectifs principaux :

- dans tous les cas, bénéficier d'un conseil de prévention personnalisé pour sa santé sexuelle et celle de son/ses partenaires pour, le cas échéant, adapter ses comportements de prévention ;
- en cas de découverte d'une séropositivité, accéder à un suivi médical adapté et aux traitements antirétroviraux (ARV) lorsque cela s'avère nécessaire. Des études ont démontré qu'un accès précoce aux soins et aux ARV, diminue les conséquences de l'infection à VIH sur la santé, le nombre des hospitalisations et augmente l'espérance de vie.

Le dépistage peut être réalisé de deux manières :

- soit à l'aide d'un test « classique », le test Elisa,
- soit à l'aide d'un test rapide d'orientation diagnostic (TROD).

<u>Le test ELISA</u>
C'est le test de dépistage le plus couramment effectué. Il peut être réalisé dans un laboratoire d'analyse, avec ou sans prescription médicale, ou dans un centre de dépistage. Il est réalisé à partir d'une prise de sang et détecte le VIH dès le 15ème jour après la prise de risque. En cas de résultat négatif, un deuxième test, pratiqué 6 semaines après la situation à risque, permet de certifier la non-contamination. En cas de résultat positif, un test de confirmation, est pratiqué.

<u>Le TROD - Test rapide à orientation diagnostique</u>
Ce test, réalisé à partir d'une simple goutte de sang prélevée à la pointe du doigt, permet d'obtenir un résultat en 30 minutes.
La goutte de sang prélevée est mélangée à deux réactifs, puis disposée sur un outil de lecture. Compte tenu de ses caractéristiques techniques, ce test s'adresse en priorité aux personnes dont la prise de risque remonte au moins à trois mois. Dans tous les cas, toute séropositivité découverte par le test rapide sera ensuite confirmée par un test classique, pratiqué par un personnel médical.
Depuis novembre 2010, ce test peut être pratiqué par des structures associatives et de prévention ayant reçu une habilitation des agences régionales de santé (ARS).
C'est aujourd'hui une dizaine de structures associatives et de prévention qui proposent du dépistage communautaire par TROD. Ce nombre devrait continuer à augmenter grâce à la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques par la Direction générale de la santé (DGS) et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Où se faire dépister du virus VIH- sida ?	
En parler à son médecin généraliste	Le rôle du **médecin généraliste** en termes d'information, de prévention et d'accompagnement est central. D'autres professionnels de santé comme les sages-femmes ou les gynécologues sont des interlocuteurs qui peuvent prescrire un test de dépistage. Pour tout patient qui en effectue la demande, il peut établir une ordonnance pour la réalisation d'un test. Le patient pourra alors se rendre dans un laboratoire d'analyses médicales pour effectuer le prélèvement, qui sera pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
Effectuer directement le test auprès d'un laboratoire d'analyse biologique	Certains **laboratoires d'analyses** acceptent d'effectuer un test de dépistage sans ordonnance. Mais dans ce cas, les frais ne pourront être remboursés par l'Assurance Maladie.
Se rendre dans un centre de dépistage anonyme et gratuit	Les **CDAG** (centres de dépistage anonyme et gratuit) et les **CIDDIST** (Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des IST) sont des lieux de dépistage anonyme et gratuit. Il en existe dans chaque département en France, ils se situent généralement dans les hôpitaux. Le test de dépistage n'y nécessite pas d'ordonnance.
Se rendre dans un centre de planification et d'éducation familiale	Les **CPEF** (centres de planification et d'éducation familiale) sont des associations ouvertes à toute personne souhaitant réaliser un test de dépistage anonyme et gratuit. Il en existe à travers toute la France. Le test de dépistage n'y nécessite pas d'ordonnance.
Se rendre dans une association où sont réalisés des tests rapides	Certaines **associations** réalisent des dépistages rapides au sein de leurs locaux ou « hors les murs ». Ces dépistages sont effectués par des personnes formées au test, à l'accompagnement et au respect de la confidentialité. Pour connaître les associations habilitées à proposer ces tests près de chez vous, contactez Sida Info Service (0 800 840 800)
Demandez conseil auprès de son pharmacien	La proximité géographique, la disponibilité et l'accessibilité du **pharmacien** en font un référent clef en matière de question santé. Interlocuteur de confiance, il sensibilise et informe le public, relaie les campagnes et incite au dépistage. De plus, il peut repérer les personnes à risque et les orienter dans leurs démarches, les aider dans la compréhension de la maladie ou la prise de leurs traitements. Il ne peut réaliser ni prescrire de test de dépistage.

Pour retrouver l'ensemble des lieux de dépistage en France, se renseigner auprès de son médecin traitant ou se rendre sur www.sida-info-service.org, rubrique dépistage.